L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

<u>Etaient présents</u> : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, MANASSÉ, AUGROS, BELABED, PERROT, LEGENDRE, FAYAT, DIDERIK, , Mrs ROBBE, LOPES DUQUE, HAIMET, AUGROS, MARTIN, GAILLARD, GUIBERT, FISCHER.

<u>Absents</u> : Mr CORCY avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mme BELABED, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr MARTIN, Mr KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr AUGROS, Mme ROUÉ-CORÉ avec pouvoir à Mr FISCHER.

<u>Absents sans pouvoir</u> : Mmes DANSETTE, MARET, JUSSERAND, DUMAND,

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme MONNIER

Mr le Maire rappelle qu'en raison du décès de Bertrand d'ENTRAYGUES, le suivant de la liste « Ensemble pour St Germain » doit le remplacer. Alain BERTAUX a été contacté mais a refusé pour des raisons professionnelles. Mme Corine DIDERIK suivante immédiate de la liste est installée en qualité de conseillère municipale. Mr le Maire lui souhaite la bienvenue.

Mr ROBBE rappelle le décès de Bertrand d'ENTRAYGUES au début du mois, Président d'association, puis conseiller municipal, il aura beaucoup œuvré pour la commune.

Claudine CHAPET est décédée au milieu de l'été. C'est une référence du milieu associatif Saint Germinois qui nous quitte. Elle s'est pleinement investie pour la collectivité dans le domaine de l'animation culturelle et festive avec le comité des fêtes et dans le domaine sportif avec le club de la roue libre.

Le Président Jacques CHIRAC est décédé ce matin. Un hommage national lui sera rendu lundi 30 septembre qui sera un jour de deuil national. Mr ROBBE ajoute qu'il a exercé deux mandats de Président de la République entre 1995 et 2007 au cours desquels il aura fait rayonner la France sur le plan international.

Une minute de silence est observée par les élus et l'assistance à leur mémoire.

<u>RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VAL D'EUROPE AGGLOMERATION</u>

Mr GOUROVITCH précise qu'au 1er janvier la commune fera partie du Val d'Europe agglomération et sera représentée par les trois conseillers communautaires qui ont été élus le 30 mars 2014, à savoir Mr KLEMPOUZ, Mme LEGENDRE et Mr GAILLARD conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Mr FISCHER regrette que l'on ne remplace pas Mr GAILLARD qui n'habite plus la commune. Mr GOUROVITCH fait remarquer que Mr GAILLARD assiste régulièrement aux séances du conseil municipal et qu'il continue d'apporter toute son expertise dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La continuité de sa mission intercommunale est d'autant plus indispensable que nous vivons une période très complexe avec la modification des intercommunalités et la nouvelle répartition des compétences.

Mr GAILLARD confirme qu'il continuera sa mission jusqu'à la fin du mandat.

ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE LA SALLE MULTIACTIVITES A VOCATION SPORTIVE

Le conseil municipal décide d'attribuer ce marché aux entreprises suivantes :

lot n°1 Installation de chantier LIVRY CONSTRUCTIONS pour un montant de 23 000 € HT
lot n°2 Fondation gros œuvre LIVRY CONSTRUCTIONS pour un montant de 74 500 € HT
lot n°3 Charpente lamellé collé CORCESSIN pour un montant de 80 000 € HT
lot n°4 Couverture étanchéité bardage COLLIN pour un montant de 38 500 € HT
lot n°5 Menuiseries extérieures MMS pour un montant de 13 996 € HT
lot n°6 Menuiseries intérieures LIVRY CONSTRUCTIONS pour un montant 2 900 € HT
lot n°7 Cloisons doublage isolation LIVRY CONSTRUCTIONS pour un montant de 4 700 € HT
lot n°9 Electricité HENEAU pour un montant de 12 835,73 € HT
lot n°10 Peinture nettoyage pour un montant 8 200 € HT

Vote pour 21, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

Mr ROBBE précise que le lot n°8 n'a pas été attribué car le mode de chauffage va être réexaminé. Mr FISCHER demande pourquoi la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie. Mr ROBBE lui répond qu'un groupe de travail a suivi ce dossier pendant plusieurs mois, avec un résultat probant puisque les contraintes budgétaires sont respectées. Il n'y a aucune obligation de réunir la commission d'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

LANCEMENT D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure adaptée pour la souscription des contrats d'assurances pour la commune répartis en 5 lots :

Lot 1 assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 5 assurance des prestations statutaires

ACTUALISATION DES TARIFS DU MARCHE DE PLEIN VENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1er octobre 2019 selon la nomenclature suivante :
Droits de place (sur allée principale, transversale ou de passage)

- **Places couvertes le mètre linéaire de façade marchande ……3,15 € HT**
- **Places découvertes le mètre linéaire de façade marchande…… 2,07 € HT**
- **Commerçants non abonnés supplément par mètre linéaire…… 0,47 € HT**

Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance ……..1,48 € HT
Minimum de règlement par chèque 140,56 €.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MME CASTERA

Madame Michèle CASTERA ancienne comptable publique de la commune de Saint-Germain-sur-Morin a fait l'objet d'un jugement de débet par la Chambre régionale des comptes du fait de pièces administratives manquantes pour le paiement de certains agents. La commune a régularisé en fournissant tous les arrêtés individuels qui correspondaient aux missions exercées. Madame CASTERA sollicite la remise gracieuse du débet mis à sa charge par la Chambre régionale des comptes.

Mr FISCHER souhaite être destinataire d'une copie du jugement.

Le conseil municipal accorde la remise gracieuse du débet mis à la charge de Madame CASTERA pour les sommes de 2157,36 € ; 7393,68 € et 10571,88 €.

Vote pour 21, 2 contre Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

VŒU DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION POUR AFFIRMER LE CARACTERE DE SERVICE PUBLIC NATIONAL DE L'EXPLOITATION DES AERODROMES DE PARIS

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **de soutenir la proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris,**
- **d'appeler les citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune de Saint-Germain-sur-Morin à apporter leur soutien à cette proposition de loi.**
- **de s'engager à faciliter le recueil de ces parrainages par la mise à disposition du public de moyens numériques et par le recueil des formulaires CERFA dans les équipements communaux.**

DEVENIR DU PEDIBUS

Mme BELABED rappelle que le service du pédibus existe depuis une dizaine d'années sur la commune. Aujourd'hui, seules deux familles le fréquentent, l'aide des parents d'élèves n'existe plus, la commune ne peut plus mettre à disposition un agent pendant une heure pour deux enfants.

Mr FISCHER souhaiterait que ce service soit relancé par une communication ciblée vers les parents d'élèves.

Mr GUIBERT confirme que l'idée est excellente dans son principe, mais se heurte aux nouveaux modes de vie des parents, la plupart travaillent sur la région parisienne et ont très peu de temps à consacrer à leurs enfants le matin. De la communication a déjà été faite par la distribution de tracts à l'école mais sans résultat tangible.

PROTECTION DES CAPTAGES SITUES SUR LES COMMUNES DE CONDE SAINTE LIBIAIRE ET ISLES LES VILLENOY

Mr GAILLARD précise qu'à l'initiative du syndicat de production d'eau potable une procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée sous l'égide de l'Agence régionale de santé afin de protéger les terrains qui entourent les deux puits qui alimentent nos communes en eau potable. En effet, ces terrains sont actuellement mités par de l'habitat précaire non raccordé à un réseau ou un système d'assainissement réglementaire ce qui constitue un danger sanitaire potentiel.

Une enquête publique se déroule actuellement du 2 septembre au 2 octobre en mairie de Condé, Isles et Villenoy et Esbly.

Mr GOUROVITCH est favorable à cette démarche, une observation sera portée au registre d'enquête publique en faveur de la préservation de ses sites de toutes sources de pollution.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le SAGE des deux Morins a émis un avis favorable sur le projet de PLU de Saint-Germain-sur-Morin.

CRECHE BULLE D'EVEIL

Une réunion est en cours de préparation avec les maires qui quittent la Communauté de communes du pays Créçois. Des flux d'enfants irrationnels posent question.

FETE DES PETITS LOUPS

Mr FISCHER regrette la suppression de la caisse des écoles. Mme BELABED rappelle que l'esprit reste le même, avec les mêmes interlocuteurs : les parents d'élèves, les directrices d'école et la municipalité. Seul le budget annexe a été supprimé, et non la participation communale.

BALANCE COMPTABLE

Mr GOUROVITCH explique que la balance comptable n'existe pas en comptabilité publique et invite Mr FISCHER à consulter le compte administratif 2018.

PHOTOS D'ENFANTS DE L'ALSH ET DU CHALET JEUNESSE

Mr FISCHER déplore la présence de photos d'enfants sur FACEBOOK sans autorisation des parents. Mme BELABED précise que les parents sont interrogés quant à l'autorisation d'une utilisation éventuelle des photos lors de l'inscription de l'enfant à l'ALSH. Ce qui est par la suite respecté scrupuleusement par les animateurs.

AGENDA

Vendredi 27 septembre croisière sur la Marne avec les anciens organisée par le CCAS

Samedi 5 octobre de 11H à 17H Fête des petits Loups à l'école

Le 12, 13 et 14 octobre Fête Foraine place de la mairie

Samedi 20 octobre de 9H à 18H Exposition les 100 ans de Citroën à la Bergerie et dans le parc de la mairie

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.